

Machines portatives



Principaux dangers :



- Contact avec les outils en rotation
- Projection de copeaux
- Parties de la machine sous tension

Règles de sécurité



- Nous n'utilisons une machine portative que lorsque nous avons reçu l'instruction nécessaire.
- Nous contrôlons le bon fonctionnement du dispositif de protection avant de commencer à travailler.
- Nous veillons à ce que la pièce à travailler soit placée sur un support stable.
- Nous serrons les petites pièces et les pièces légères.
- Nous veillons à ce que le câble ne gêne pas et ne constitue pas un risque de chute.
- Nous tenons et guidons la machine avec les deux mains.
- S'il existe un risque de projection d'éclats, nous portons des lunettes de protection.
- Dans la mesure du possible, nous utilisons le dispositif d'aspiration.

Informations



- Voir la notice d'instructions
- Liste de contrôle: «Machines électriques portatives», www.suva.ch/67092.f
- Liste de contrôle: «Scies circulaires à main», www.suva.ch/67016.f